

Le 7 décembre 2009  
Version corrigée

## **Projet-pilote en protection de la jeunesse dans le Grand Nord québécois et prime d'attraction-rétention : mise au point de la FSSS-CSN**

### **À tout le personnel technicien et professionnel**

Camarades,

Lors d'une visite surprise sur le territoire desservi par les établissements de santé et de services sociaux de Kuujuaq et de Puvirnituk, les 20, 21 et 22 août derniers, les ministres Lise Thériault et Pierre Corbeil ont annoncé quelques mesures susceptibles d'améliorer les conditions de vie et de travail du personnel du réseau de la santé et des services sociaux œuvrant dans les différentes localités.

Une de ces annonces a soulevé passablement de vagues et continue de le faire : il s'agit de la mise sur pied d'un projet pilote pour améliorer l'offre de services et pour supporter les intervenantes et les intervenants sociaux du secteur de la protection de la jeunesse qui, comme tout le monde le sait (ou presque!), est en situation de crise importante. Ce projet consiste globalement à créer deux équipes d'intervenantes et d'intervenants sociaux (à raison de cinq personnes par équipe) provenant de différentes régions du Québec qui travailleraient en alternance dans les localités du Grand Nord. Le but du projet est d'apporter un support aux techniciennes, techniciens et professionnel-les déjà sur place afin d'assurer un plus grand volume de services à la population. Les intervenants recrutés au « Sud » toucheront une prime équivalente à 12 % de leur salaire, prime qui sera également octroyée à celles et ceux qui sont sur place et qui sont identifiés comme employés de la DPJ.

Ce projet, qui devait débiter le 1<sup>er</sup> septembre dernier commence à peine à s'appliquer, retardé suite à une pluie de contestations provenant de l'ensemble des intervenants sociaux qui sont déjà sur place, de plusieurs employeurs, de même que de notre fédération.

Nous avons d'ailleurs été très étonnés de lire, dans une lettre signée de la main de madame Johanne Paquette, que les instances syndicales nationales, dont la FSSS et la CSN, avaient été consultées sur le projet... ce qui est faux!

La vérité, c'est que nous avons été informés sommairement de l'existence de ce projet par un haut fonctionnaire du MSSS au moment même où la délégation ministérielle était dans l'avion en direction de Puvirnituk, le 20 août dernier! Nous avons été informés, mais jamais consultés sur ce projet. Nous ne l'avons jamais approuvé non plus. Voici d'ailleurs quelques extraits du communiqué de presse que nous avons émis suite à cette visite :

*« ...Si l'annonce de ces mesures constitue une bouffée d'air frais pour ces travailleuses, elles demeurent nettement insuffisantes et ne règlent pas tous les problèmes. Particulièrement sur le volet des ressources humaines où la pénurie de main-d'œuvre vécue actuellement dans l'ensemble du Québec se fait plus cruellement sentir dans les régions éloignées.*

*Les annonces des ministres Thériault et Corbeil ont pour effet de bonifier les conditions de travail d'une petite partie du personnel, ceux de la protection de la jeunesse, au détriment de leurs collègues qui vivent pourtant dans les mêmes conditions. Cela ne manquera pas de provoquer de nouvelles iniquités dans les conditions de travail, de nouvelles tensions et un certain désabusement chez les nombreuses travailleuses qui œuvrent dans le Nunavik depuis des années.*

*Cette façon de faire est synonyme de non-reconnaissance de leur contribution au bien-être de la population Inuite par le gouvernement Charest et d'un manque de respect à l'endroit du personnel... »*

Nous partageons largement la position de la présidente de votre syndicat qui a fait parvenir une lettre à monsieur Gilles Boulet, le 3 novembre dernier, lettre qui résume fort bien la situation qui prévaut sur l'ensemble du territoire Inuit pour le dossier des services sociaux, mais aussi pour l'ensemble des techniciens, techniciennes et professionnel-les qui y œuvrent.

À la FSSS-CSN, nous multiplions les efforts pour améliorer vos conditions de vie et de travail dans la Grand Nord québécois. Nous concentrons actuellement notre action sur la présente négociation pour le renouvellement de la convention collective. Si les démarches que nous effectuons actuellement ne nous permettent pas d'aboutir à un règlement satisfaisant, notamment en ce qui concerne la prime d'attraction et de rétention, nous sommes d'avis que nous nous retrouverons alors face à un risque évident de rupture de services pour la population vivant dans les régions nordiques.

Et le gouvernement n'aura que lui-même à blâmer!

Le vice-président responsable du secteur,



Laurier Goulet